

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020

À une séance ordinaire du conseil municipal de Kinnear's Mills tenue le lundi 5 octobre 2020 à 20 h en huis clos avec enregistrement, sont présents : MM, Roger Gosselin, Michel Breton, Richard Dubois, James Allan et Carl Dubois formant quorum sous la présidence de M. Paul Vachon, maire.

Mme Michelle Pageau assiste à la réunion par voie de communication téléphonique.

Est également présente, Mme Claudette Perreault, directrice générale / secrétaire-trésorière.

2020-137

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire ouvre la séance à 20 h en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

2020-138

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour de la séance en laissant le point *Divers* ouvert à tout autre sujet de discussion.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 1er septembre 2020;
3. Adoption des comptes du mois;
4. Correspondance;
5. Compte-rendu des dossiers actifs de la MRC des Appalaches;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6. Taxes 2021, nombre de versements;
7. Dépôt du rapport semestriel de l'état des revenus et des dépenses;
8. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 498 décrétant la rémunération et l'allocation de dépenses des élus municipaux;
9. Déblaiement des terrains de stationnement;
10. Achat de portables;
11. Centre d'archives de la région de Thetford;
12. Appui au Centre historique Mine King – Musée minéro;
13. Projet Laurentia;
14. Projet intermunicipal de partage d'une ressource en communication de la MRC des Appalaches;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

15. Deuxième versement à la Sûreté du Québec;
16. Participation au projet d'étude de la communication sur le territoire. Participation au volet 4 du MAMH;

TRANSPORT ROUTIER

17. Programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration (PPA-CE) – Reddition de compte;

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

18. Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

LOISIRS ET CULTURE

19. Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSA);

PÉRIODE DE QUESTIONS

DIVERS

LEVÉE DE LA SÉANCE

20. Levée de la séance.

2020-139

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal, au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er septembre 2020.

2020-140

COMPTES DU MOIS

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes suivants :

N° de chèque	Nom	Montant
	Salaire	10 491,06
C0008010	Visa Desjardins	23,00
C0008011	SDE région de Thetford	60,00
C0008012	Jean-Pierre Turgeon (Bottes 2020)	250,00
C0008013	Hydro-Québec (église et rue Guy)	67,33
C0008014	Michel Rodrigue (taxes en trop)	124,44
C0008015	Petite Caisse	283,75
C0008016	Régie Intermunicipale de la région Thetford	1 133,32
C0008017	Victor Dubois (dénéig. borne-sèche + tracteur)	908,31
C0008018	Plomberie LAC AS inc.	962,15
C0008019	Location d'outils Thetford	136,54
C0008020	Cégep de Thetford (entente biblio)	1 382,15
C0008021	Paquet et Fils	230,47
C0008022	Agence du revenu du Canada DAS	1 397,57
C0008023	Ministère du revenu DAS	3 732,90
C0008024	Xerox Canada Ltée (copies)	314,07
C0008025	Caisse Desjardins région de Thetford	359,12
C0008026	Xerox Canada Ltée (location)	730,64
C0008027	Imprimerie Gingras (cartes d'affaires)	114,97
C0008028	Richard Bisson (travaux génératrice)	419,65
C0008029	Jean-Pierre Turgeon (Armand Lapointe – scie)	100,00
P2000077	GDX Ventes inc. (changement photocopieur)	574,88
P2000078	Drumco Énergie inc. (30% génératrice)	8 431,70
P2000079	Service Sanitaires Denis Fortier	2 799,04
P2000080	Le Centre de l'Aspirateur TM Enr.	133,02
P2000081	9039-4255 Québec inc. Beaucesansfil	68,93
P2000082	Mégaburo	46,26

P2000083	Les Entreprises A-L-O Pomerleau	1 241,73
P2000084	Vivaco Groupe coopératif	193,68
P2000085	Canac	176,34
P2000086	Le Centre de l'Aspirateur TM Enr.	103,86
P2000087	Mégaburo (papeterie)	140,07
P2000088	Rona Inc.	41,09
P2000089	2861-7389 Québec inc. (Rick MacRae)	12 250,62
L2000016	Hydro Québec	774,17
L2000017	Bell Canada	421,89
	TOTAL	50 618,72

2020-141 CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière fait lecture de la correspondance du mois.
Les communiqués ont été transmis électroniquement aux conseillers.

COMPTE-RENDU DES DOSSIERS ACTIFS DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES APPALACHES

M. Carl Dubois donne un compte-rendu des dossiers actifs du conseil des maires de la MRC des Appalaches.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2020-142 TAXES 2021, NOMBRE DE VERSEMENTS

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de conserver le même nombre de versements pour le compte de taxes. Le premier versement devrait se faire le ou avant le 28 février 2021, le deuxième versement devrait se faire le ou avant le 30 juin 2021 et le troisième versement devrait se faire le ou avant le 30 septembre 2021, sans frais d'intérêt si les délais sont respectés. Le compte de taxes peut être réglé en totalité avant le 30 avril 2021 sans frais d'intérêt.

2020-143 DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

La directrice générale dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2020 ainsi que l'état comparatif de l'année précédente, conformément à l'article 176.4 du *Code municipal*.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 498 DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DE DÉPENSES DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS DE MOTION est donné par M. Richard Dubois et appuyé par M. Roger Gosselin et résolu à la majorité des conseillers présents qu'à une séance subséquente, le conseil de la municipalité de Kinnear's Mills adoptera le règlement 498 décrétant la rémunération et l'allocation de dépenses des élus municipaux.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil et il a été présenté par le maire.

2020-144 DEBLAIEMENT DES TERRAINS DE STATIONNEMENT

Il est proposé par Mme Michelle Pageau, appuyé par M. Roger Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que M. Marco Rodrigue soit engagé pour effectuer le déblaiement des terrains de stationnement de l'édifice municipal et de l'église catholique au cours de la saison d'hiver 2020-2021 pour un prix forfaitaire de 1 200 \$ plus taxes.

2020-145 ACHAT DE PORTABLES

ATTENDU QUE LE 11 septembre la municipalité a reçu de Hamster | Megaburo le prix suivant pour l'achat de portables à 6 membres du conseil municipal et à la directrice générale :

7 Portables HP 250 G7 i3-1005G1/8GB/256GM/WIN10 PRO

Préparation incluse;

7 Écofrais ordinateurs portatifs : 6,30 \$

1 Antivirus ESET NOD32V11/a an/1 usager : 34,99 \$

2 Antivirus ESET NOD32V11/a an/3 usager : 119,98 \$

7 Installations Microsoft Office 365 : 175,00 \$

Proposé par M. Richard Dubois, appuyé par Mme Michelle Pageau et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la municipalité de Kinnear's Mills accepte le prix total de 5 929,27 \$ plus taxes de Hamster | Megaburo pour l'achat des portables.

2020-146 CENTRE D'ARCHIVES DE LA RÉGION DE THETFORD

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de payer la contribution pour l'année 2020 au montant de 53,85 \$ au Centre d'archives de la région de Thetford.

2020-147 APPUI AU CENTRE HISTORIQUE MINE KING – MUSÉE MINÉRO

Attendu que le Musée Minéro, anciennement le Musée minéralogique et minier de Thetford, opère depuis 2016 le Centre historique de la Mine King;

Attendu que le Centre historique de la mine King cherche à conserver un des éléments des plus significatifs dans le patrimoine industriel de la région et de le mettre en valeur en rénovant et aménageant l'ancienne mine King;

Attendu que le Musée Minéro bénéficie du programme d'aide au fonctionnement pour les institutions muséales (PAFIM) pour son bâtiment situé sur le boulevard Frontenac;

Attendu que le Musée Minéro a, depuis 2016, fait sans succès des représentations au ministère de la Culture et des Communications pour que le Centre historique de la Mine King soit inclus dans le programme PAFIM et que l'aide financière accordée au Musée Minéro soit ajustée en conséquence;

Attendu que le Centre historique de la Mine King peut se comparer par sa raison d'être et sa mission à plusieurs institutions muséales à vocation scientifique et technologique qui se sont vues admises au programme de financement;

Attendu que cette aide financière permettrait d'améliorer les services fournis aux visiteurs, de poursuivre le développement du site, de diminuer la charge financière imposée à la Ville de Thetford Mines et de contribuer à sa survie;

En conséquence, il est proposé par M. Carl Dubois et résolu unanimement que la Municipalité de Kinnear's Mills appui le Musée Minéro de Thetford – KB3 dans sa demande pour que le Centre historique de la Mine King soit inclus dans le programme d'aide au fonctionnement pour les institutions muséales (PAFIM).

2020-148

PROJET LAURENTIA

Attendu que la MRC des Appalaches regroupe 42 604 habitants;

Attendu que l'activité commerciale et industrielle de notre secteur est très importante et constitue une part importante de notre développement;

Attendu que plusieurs de ces entreprises importent et exportent des biens conteneurisés;

Attendu que le projet Laurentia serait l'unique terminal de conteneur en eau profonde sur le fleuve Saint-Laurent;

Attendu que ce projet offrira des avantages économiques importants pour nos entreprises en raison de sa proximité et de la réduction importante du coût de transports;

En conséquence, il est proposé par M. Richard Dubois, secondé par M. Michel Breton et résolu unanimement :

Que la Municipalité de Kinnear's Mills appuie et supporte fortement la réalisation du terminal de conteneur en eau profonde, Laurentia.

Que la municipalité de Kinnear's Mills souhaite vivement que le gouvernement fédéral agisse activement et avec célérité afin d'autoriser rapidement la réalisation de ce projet majeur qui apportera des retombées directes pour nos entreprises notamment dans le contexte où celles-ci en ont besoin.

Adoptée

2020-149

PROJET INTERMUNICIPAL DE PARTAGE D'UNE RESSOURCE EN COMMUNICATION DE LA MRC DES APPALACHES

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités de la MRC des Appalaches désirent présenter un projet de Ressource en communication partagée dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Roger Gosselin, appuyé par M. James Allan et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Kinnear's Mills s'engage à participer au projet de Ressource en communication partagée et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Municipalité régionale de comté Les Appalaches organisme responsable du projet.

Adoptée

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2020-150 DEUXIÈME VERSEMENT À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'effectuer le deuxième versement pour les services de la Sûreté du Québec au Ministre des Finances pour la somme de 24 241 \$.

2020-151 PARTICIPATION AU PROJET D'ÉTUDE DE LA COMMUNICATION SUR LE TERRITOIRE. PARTICIPATION AU VOLET 4 DU MAMH

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills a pris connaissance du Guide concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills a été informée du projet proposé; soit une étude de la qualité des équipements de communication radio et de la transmission des ondes sur l'étendue du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Dubois, est appuyé par M. Roger Gosselin et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Kinnear's Mills s'engage à participer au projet d'étude sur la qualité des communications sur le territoire et à assumer une partie des coûts.
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.
- Que la municipalité de Kinnear's Mills mandate la Ville de Thetford Mines à être la municipalité porteuse du projet. La MRC des Appalaches travaillera de concert dans le projet.

TRANSPORT ROUTIER

2020-152 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA-CE) – REDDITION DE COMPTE

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Richard Dubois, appuyée par Mme Michelle Pageau, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Kinnear's Mills approuve les dépenses d'un montant de 41 895 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

2020-153

ATTEINTE AUX POUVOIRS DE ZONAGE DES MUNICIPALITÉS ET À LA CAPACITÉ DES CITOYENS DE SE PRONONCER SUR LA RÉGLEMENTATION DE LEUR MILIEU DE VIE

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains*

besoins et modifiant diverses dispositions, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

Il est proposé par M. Michel Breton
secondé par M. Carl Dubois

Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

LOISIRS ET CULTURE

2020-154

PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR (PSSPA)

Il est proposé par monsieur James Allan et dûment appuyé par monsieur Carl Dubois:

- **QUE** la municipalité de Kinnear's Mills autorise la présentation du projet de « Amélioration des sentiers Osgood et Bailey » au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;
- **QUE** soit confirmé l'engagement de la municipalité de Kinnear's Mills à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- **QUE** la municipalité de Kinnear's Mills désigne madame Claudette Perreault directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Selon l'avis public concernant les séances à huis clos, les citoyens ont été invités à faire parvenir leurs questions par courriel ou déposer au bureau municipal.

Question et commentaire d'une citoyenne concernant le bois en bordure des fossés. Des vérifications seront faites par l'inspecteur régional en bâtiment et en environnement.

DIVERS

M. Carl Dubois : chasse (voir Sons d'cloches du mois d'octobre)

M. Vachon : compte-rendu de la pandémie.

Mme Michelle Pageau : Pas de clinique de vaccination cette année à Kinnear's Mills et informe le conseil que c'est M. Carl Dubois qui fera partie du comité de pilotage pour le programme MADA comme responsable en cas d'absence de Mme Pageau.

2020-155

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance à 21 h 10.

Signé : Paul Vachon
Paul Vachon, maire

Signé : Claudette Perreault
Claudette Perreault, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Paul Vachon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé : Paul Vachon
Paul Vachon
Maire

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que la Municipalité de Kinnear's Mills dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Signé : Claudette Perreault
Claudette Perreault
Directrice générale / secrétaire-trésorière